

L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS, c'est parti !

Il est désormais bien connu des chefs d'entreprise et d'établissement. Il est parfois craint dès lors qu'il peut être vécu comme une contrainte ! mais qui est-il ?

D'une approche réglementaire....

C'est du décret du 5 novembre 2001 dont il est question. Ce décret formalise l'obligation, pour tout employeur, de procéder à l'évaluation des risques professionnels (EvRP) dans son entreprise. Il porte création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs : le « document unique » (DU).

...à une action inscrite dans une démarche de progrès

Mais l'évaluation des risques ne doit en aucun cas se limiter à une simple transcription des risques et des dangers dans un document. Les accidents du travail sont nombreux au sein des Haras nationaux, compte-tenu notamment des risques liés à la manipulation des équidés. Leur origine, leur nature, leurs conséquences sont variées. C'est donc aussi face à ce constat que l'établissement a souhaité concrétiser la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques.

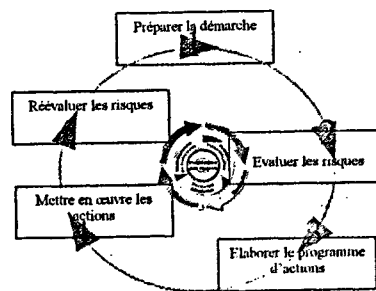
A ce titre, Christine RIVAULT a été recrutée en 2007 sur le poste d'ingénieur sécurité. Elle est chargée, avec son équipe, de définir et proposer la politique de prévention/sécurité de l'établissement et d'accompagner les acteurs dans sa déclinaison. Preuve que la prévention s'inscrit parmi les axes prioritaires de l'établissement : le service qu'elle pilote a vite été renforcé via le recrutement de deux animateurs sécurité. Sébastien MIRRA, au cœur de cette équipe, est plus particulièrement chargé de piloter l'évaluation des risques professionnels. Mais attention ! Il n'est pas question qu'il réalise lui-même l'EvRP. Une démarche de prévention se construit et se décline avec l'ensemble des acteurs de l'établissement, les managers mais aussi les agents. Cette démarche est avant tout une question de sens à donner aux actions et chacun doit se sentir concerné.

Zoom sur la démarche

L'évaluation des risques professionnels consiste à identifier et classer les risques auxquels sont exposés les agents. Il est ensuite question de définir et déployer des actions de prévention visant à éliminer ces risques ou, a minima, à les réduire. La démarche d'évaluation est le socle de base de toute politique de prévention. Elle se veut structurée et ses résultats sont retranscrits dans le DU.

François ROCHE-BRUYN, Directeur général, en accordant les moyens nécessaires, a placé la politique de prévention parmi les projets stratégiques de l'établissement. C'est dans ce contexte que la démarche d'évaluation des risques a été initiée fin 2008. Ses premiers résultats permettront de dégager des actions prioritaires qui, rapidement, viendront alimenter le programme pluriannuel de prévention.

Un processus itératif



Comment a été préparée cette démarche au sein des Haras Nationaux ?

La phase de préparation a été l'une des étapes clé, car elle établit le fil conducteur du projet. En effet, elle définit la stratégie de pilotage et de réalisation de la démarche.

La préparation a été l'occasion de déterminer une méthodologie applicable aux nombreux sites (pôles hippiques, centres techniques et permanents voire temporaires) et aux différentes activités présentes aux Haras nationaux (agricole, commerciale, équine...). Elle s'est déroulée de la façon suivante :

1. définition des moyens, de la stratégie, du planning, du « site pilote », des unités de travail à évaluer, des groupes de travail à créer... ;
2. conception des outils de pilotage et supports (modèle du DU par exemple).

Un comité de pilotage a été créé pour, dans un premier temps valider cette méthodologie et, ensuite, anticiper sur les points de vigilance.

L'évaluation des sites de Pompadour et du Pin

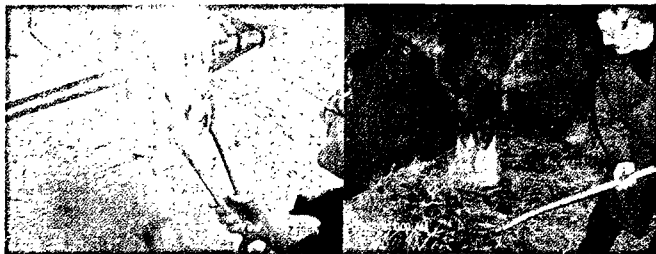
D'un commun accord, pour des raisons de proximité géographique avec le service « Prévention santé sécurité », mais surtout pour sa représentativité en matière d'activités et d'infrastructures, le site de Pompadour a été retenu comme site pilote. C'est ainsi que 33 unités de travail ont été recensées et évaluées : administrative, jardinier, ménage, palefrenier soigneur, récolte, insémination, entretien, agricole, formation attelage... La démarche s'est ensuite poursuivie sur le site du Pin.

Un groupe de travail local, constitué de managers, d'agents de terrain, de l'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) et des animateurs sécurité, a identifié toutes les situations dangereuses liées à chaque unité de travail.

*Les textes précisent, sans en détailler le descriptif, que l'évaluation doit être menée par « unité de travail ». Les Haras nationaux ont fait le choix de déployer une approche, par nature d'activité.

Voici quelques risques qui ont été identifiés sur les sites :

- risque de hauteur ;
- risque chimique ;
- risque électrique ;
- risque incendie ;
- risque lié à la manutention manuelle ;
- risque lié à la manutention mécanique/levage ;
- risque lié au bruit ;
- risque lié à l'équidé ou à sa manipulation...



Les acteurs ont ensuite évalué les conditions d'exposition à ces risques et se sont attachés à trouver des moyens de prévention (voir l'exemple ci-après). Enfin, les risques ont été classés selon des critères de fréquence et de gravité en vue d'élaborer un plan de mise en œuvre des actions définies.

A noter que l'accompagnement d'acteurs «externes» tels que le médecin de prévention, les inspecteurs Hygiène et sécurité et les organismes de prévention, peut s'avérer précieux tout au long de la démarche, notamment sur des questions plus ciblées ou pour étudier des impacts en matière de santé par exemple.

Les plans d'actions

Les résultats de l'évaluation des risques vont permettre, en fonction des priorités retenues, de réaliser les programmes d'actions de chaque site. Actuellement, l'élaboration des plans d'actions est en cours de réalisation sur les deux sites évalués : Pompadour et le Pin.

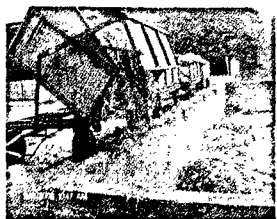
Mise à jour du document unique

La réglementation impose de réactualiser ce document selon 3 modalités :

- de manière périodique, a minima une fois par an ;
- en cas d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène, de sécurité ou les conditions de travail, notamment avant toute transformation importante des postes de travail ;
- en cas d'apparition d'un nouveau risque donc à la survenue d'accidents du travail, de maladies professionnelles ou évolution des règles relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Concrètement, ça donne quoi ?

Voici un exemple d'action qui a été mené au Haras national de Pompadour : le versement du fumier comportait un réel risque de chute de hauteur pour les personnels ou tracteurs passant à proximité.



En respectant la déclinaison des principes généraux de prévention définis par le Code du travail, les responsables du site ont décidé de supprimer immédiatement ce risque en clôturant la partie du haut. L'accès à la fumière se fait donc désormais en partie inférieure. Le risque de chute est ainsi supprimé.



Si, à l'usage, il était constaté que cette nouvelle organisation venait à créer de nouveaux risques sur lesquels il n'aurait pas été possible d'anticiper, le processus d'évaluation devrait alors être réenclenché. En ce sens, la démarche d'évaluation est une démarche qui doit vivre. ■

Christine RIVAULT
Sébastien MIRRA

La sécurité est l'affaire de chacun

Cette démarche peut sembler une contrainte pour les responsables que nous sommes. Travaillant sur des lieux historiques, avec des animaux, des touristes et nos habitudes (mauvaises et bonnes !), le risque est notre quotidien !

Avant, les chevaux passaient avant les hommes, notre société fait évoluer fort heureusement les choses. L'évaluation a été, pour les agents, l'occasion de rencontrer le service prévention sécurité et de donner une dimension opérationnelle à la démarche prévention engagée depuis 2007. Chaque agent est personnellement engagé dans cette démarche. Il est consulté, il est acteur, et recherche avec nous les actions à mettre en place pour limiter les risques, et travailler dans les meilleures conditions.

Cette démarche, menée de main de maître par le service prévention santé sécurité, permet d'y voir plus clair en matière de programmation des actions de prévention, donc d'anticiper, de planifier et de créer un lien entre la sécurité et la gestion des investissements.

Le rôle de l'ACMO est également primordial. Véritable force de proposition, avec les acteurs, ils apportent ensemble les solutions.

Franck LE MESTRE
Directeur opérationnel du site du Pin